Image not found or type unknown

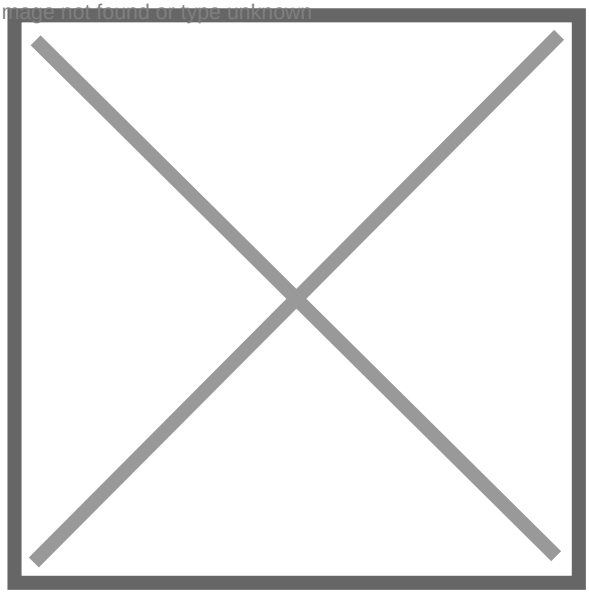

Est ce que je pourais obtenir un titre de sejour

Par **passolo**, le **21/03/2011** à **16:01**

Bonjour,
je vous explique la situation : je suis pére d un enfant qui va naitre dans moin de 3 mois , ma coupine est française et moi je suis marocain et je n est pas de papier est ce que je pourais obtenir un titre de sejour , si oui quel sont les demarche a suivre suis je obliger si je me pacs ou je me marie doit je retourner dans mon paye ??
merci d avence.

Par **chris_ldv**, le **21/03/2011** à **17:31**

Bonjour,

Vous pouvez obtenir un titre de séjour en qualité de père d'un enfant français sous réserve:

1) de reconnaitre la paternité de l'enfant en mairie
2) de vivre en permanence avec la mère et l'enfant
3) de contribuer effectivement à l'éducation de l'enfant, notamment financièrement
4) que la mère de l'enfant ne demande pas l'allocation de parent isolé à la Caisse d'Allocation Familiale

Si vous ne vivez plus avec la mère et l'enfant lorsque votre titre de séjour en qualité de père d'un enfant français sera arrivé à expiration alors le titre de séjour ne sera pas renouvellé.

Cordialement,

Par **passolo**, le **22/03/2011** à **11:19**

merci de votre reponse , je porte a votre connaissance que j ai rentrer en france sans visa et je veu savoir est ce que c est la meme chose pour quelqu un qui a rentrer avec visa au niveau des procédures .

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés